



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13/09/2021

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN, MINISTRE DE LA CULTURE, INAUGURE LE CYCLE « LES ESSENTIELS » AUX ARCHIVES NATIONALES

Rattachées au ministère de la Culture, les Archives nationales conservent les archives de l'Etat depuis le VII^e siècle. Composées de millions de documents, leur valeur tient autant à leur contribution à la connaissance historique et à la mémoire individuelle et collective qu'à leur intérêt patrimonial. Certains de ces documents matérialisent des événements fondateurs de notre histoire. Ils constituent des jalons incontournables dans la construction de notre société contemporaine. Ils sont facteurs de cohésion et interrogent notre présent.

Pour la première fois, le ministère de la Culture et les Archives nationales ont décidé de mettre ces documents emblématiques de l'histoire de la Nation directement au contact du public, en lançant le cycle *Les Essentiels*, en partenariat avec France Culture et l'Institut national de l'audiovisuel. A partir de septembre 2021, tous les trois mois, un de ces « essentiels » sera exposé à l'hôtel de Soubise, dans le 4^e arrondissement de Paris. Roselyne Bachelot-Narquin inaugurera ce cycle le lundi 13 septembre 2021 à 18h30, en présence de Jean-Louis Debré, président du conseil supérieur des archives.

C'est la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789**, texte fondateur entre tous, inscrite par l'Unesco au Registre « Mémoire du monde », qui ouvre ce cycle. Du 15 septembre 2021 au 3 janvier 2022, elle sera exposée et montrée aux côtés de la Constitution de 1791, dont elle forme le préambule. Les visiteurs pourront également admirer la plaque de bronze sur laquelle elle a été gravée et qui devait être installée dans la colonne de la Liberté qu'il était prévu d'ériger sur les ruines de la Bastille : témoin de l'époque monarchique, cette plaque a été pilonnée par une masse, le « mouton national », en 1793, et conservée sous forme de compression.

Au printemps 2022, c'est le décret d'abolition de l'esclavage de 1848 qui succèdera à la Déclaration de 1789. Les documents suivants seront choisis par le public, sur place et en ligne, à partir d'une liste indicative qu'ils seront libres de compléter eux-mêmes. Du procès des Templiers en 1307 à la loi portant abolition de la peine de mort en 1981 en passant par l'Edit de Nantes de 1598, la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905 ou encore l'ordonnance instituant le droit de vote des femmes en 1944, ce sont autant de documents fondamentaux que nos concitoyens pourront ainsi approcher et mieux connaître.

L'accès à ces documents emblématiques sera gratuit, conformément au principe de « redevabilité démocratique » au cœur du champ des archives publiques depuis la Révolution. Cet accès sera également adapté à tous les publics. Une attention particulière a été portée à son accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Contact presse

Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr